

D.U. ASSURANCE DE PERSONNE EN MÉDECINE ET EN EXPERTISE

Responsables Universitaires : Prs S. OUSTRIC et N. TELMON

Durée : 1 an

Accès :

Formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

CV, lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s).

Témoigner d'un intérêt pour la démarche expertale.

Objectifs pédagogiques :

- Module 1 : Principes généraux de l'assurance de personnes

À la fin du module 1 le participant saura :

- 1-Définir les principes généraux législatifs et réglementaires de l'assurance de personne
- 2-Identifier les organismes qui proposent et donc gère l'assurance de personne en France
- 3-Enumérer les différents types de contrats et de garanties en assurance de personne
- 4-Maitriser les spécificités réglementaires inhérentes à l'assurance de personnes
- 5-Créer les conditions du respect du secret médical

- Module 2 : La souscription en assurances de personne

À la fin du module 2 le participant saura :

- 1-Déterminer ce qui se joue au moment de la souscription par l'assuré
- 2-Comprendre les modalités de remplissage d'un questionnaire
- 3-Expliquer le contenu d'un questionnaire a la fois rempli par l'assuré et par le médecin
- 4-Identifier le risque médical et ses conséquences en termes de refus ou de surprime par exemple
- 5-Analyser les spécificités des contrats et des conditions particulières

- Module 3 : La mission d'expertise

À la fin du module 3 le participant saura

- 1-Maitriser les modalités et le formalisme de réalisation de l'assurance de personne
- 2-Analyser le contenu de la mission en assurance de personne
- 3-Appliquer les règles de convocation de l'assurée
- 4-Identifier les conséquences du contenu du rapport d'expertise pour la personne assurée
- 5-Rédiger un rapport d'expertise en assurance de personne
- 6-Indiquer l'importance de la notion de conclusions administratives
- 7-Définir la notion d'Incapacité et d'invalidité en assurance de personne
- 8-Choisir une méthode d'archivage du rapport d'expertise adaptée
- 9-Enumérer les voies de recours possible

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U.

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DU*
Assiduité
Contrôle continu/Présentiel
Examen final ORAL

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U.

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques : 900 euros

Renseignements :

Dr M. BISMUTH – TEL : 06 88 31 51 00 – Mail : michel.bismuth@dumg-toulouse.fr

Faculté de Santé - 133 Route de Narbonne - 31 059 TOULOUSE CEDEX 9